

NAOS

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 650 000,00 euros
Siège social : Amiral, Marina Baie des Anges
06270 VILLENEUVE LOUBET
897 857 876 RCS ANTIBES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

DECISION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 094 954,28 euros de la manière suivante :

1. Origine

– Réserve légale :	10 604,00 €
– Report à nouveau :	7 446,30 €
– <i>Auquel s'ajoute l'acompte sur dividendes de :</i>	-1 571 428,00 €
– Résultat de l'exercice :	2 094 954,28 €

2. Affectation du résultat

– Au poste "Réserve légale" :	104 748,00 €
– A titre de dividendes (pris par compte) :	1 571 428,00 €
– A titre de dividendes :	214 285,71 €

4. Positionnement des comptes après affectation

– Le poste "Réserve légale" :	115 352,00 €
– Le poste "Report à nouveau" :	211 938,87 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30/09/2025.

a) REGIME SOCIAL DES DIVIDENDES

Les revenus distribués sont soumis aux prélèvements sociaux (Contribution sociale généralisée (CSG) à 9,2%, Prélèvement de solidarité à 7,5 % et Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) à 0,5%), déclarés et payés par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant la mise en paiement :

- Assiette des prélèvements sociaux : 214 286 euros
- Prélèvements sociaux (17,2 %) : 36 856 euros

b) REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

- Prélèvement de 12,8 % (article 117 quater I.-1 du Code général des impôts)

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement au taux de 12,8 %.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et, à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater.

L'actionnaire unique n'ayant pas demandé à être dispensé du prélèvement forfaitaire, il sera déclaré et payé par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant la mise en paiement :

- Assiette du prélèvement forfaitaire : 214 286 euros
- Prélèvement forfaitaire (12,8 %) : 27 429 euros

■ Imposition des dividendes (article 200 A, 2. du Code général des impôts)

L'impôt sur le revenu dû par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à raison, notamment des distributions de dividendes est établi par application du taux forfaitaire fixé à 12,8 %.

Le revenu est retenu pour son montant brut.

Par dérogation, sur option globale, expresse et irrévocable du contribuable, les distributions de dividendes sont retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158.

Ainsi, le revenu est réduit d'un abattement égal à 40 % du montant brut perçu pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Eligibles	Non-éligibles
31/12/2023	1 741 428 €	1 741 428 €	0 €
31/12/2022	24 000 €	24 000 €	0 €
31/12/2021	0 €	0 €	0 €

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Président : Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel

Signé par Jean Daniel HERNANDEZ
Le 20 oct. 2025

Signed with
Universign doc_6MKP
tx_k8d8B6PGAK84

NAOS

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 650 000,00 euros
Siège social : Amiral, Marina Baie des Anges
06270 VILLENEUVE LOUBET
897 857 876 RCS ANTIBES

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Certifié conforme à l'original, le Président

Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel

Signé par Jean Daniel HERNANDEZ
Le 20 oct. 2025

Signed with
Universign doc_xQvA
tx_JgKg8q87MWkd

Désignation de l'entreprise		SAS NAOS		Amiral		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Marina Baie des Anges		06270 VILLENEUVE LOUBET			
SIRET		8 9 7 8 5 7 8 7 6 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	48 255	030	10 387	37 868	9 542
	Immobilisations financières* (1)	040	2 722 329	042		2 722 329	2 742 725
	Total I (5)	044	2 770 583	048	10 387	2 760 196	2 752 267
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	10 584	070	10 584	115 892
			072	87 871	074	87 871	4 691
	Valeurs mobilières de placement	080	1 387 676	082	1 387 676	700 000	
	Disponibilités	084	83 087	086	83 087	342 767	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	1 569 218	098	1 569 218	1 163 350	
	Total général (I + II)	110	4 339 801	112	10 387	4 329 414	3 915 617
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 650 000	120	3 650 000	3 650 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	10 604	126	10 604	1 270	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134	(1 563 982)	134	(1 563 982)	111	
	Résultat de l'exercice	136	2 094 954	136	2 094 954	186 669	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	4 191 577	142	4 191 577	3 838 050	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 446	166	16 446	137	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 716)	172	121 392	172	121 392	77 390	
	Comptes courants d'associés	173		173		40	
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176	137 838	176	137 838	77 567		
Total général (I + II + III)				180	4 329 414	3 915 617	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 053 152	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 164 615	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	61 896	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	4 185 661	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS NAOS		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
					380 024		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	713	3		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	380 737	371 717	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	148 669	57 642	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	2 577	1 396	
	Rémunérations du personnel *			250	45 600	46 800	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	19 416	20 904	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	6 078	2 401	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	351	1 091	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	222 692	130 233
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	158 045	241 484	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		355	
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 185 661	6 653	
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	2 150 607	5 266
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	98 145	56 557	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 094 954	186 669	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 094 954	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	98 393		
	Divers* dont intérêts exodentaires des cptes-cts d'associés	247		330	251 285		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
				Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
				Déduction exceptionnelle - nulle simulateur de conduite	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	409 579	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	409 579	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 329 414** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 566 399** euros et un total **charges** de **2 471 444** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 094 954** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.